



LANORAIE

# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 5 mars 2024, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

**132-2024 : Règlement 132-2024 décrétant un emprunt de 1 500 000 \$ pour des dépenses en immobilisations**

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: [www.lanoraie.ca](http://www.lanoraie.ca).

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 7 mars 2024.

---

Brigitte Beuparlant,  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe